

## Comité Technique Ministériel du 25 mars 2019

### Veillée d'armes

Ce premier Comité Technique a été présidé par Madame la Secrétaire Générale des ministères économiques et financiers, Mme Braun-Lemaire.

Les conflits sociaux en cours à la DGFIP et à la Douane, sans oublier les fortes tensions à la DGCCRF, ont donné une teneur particulière aux premiers échanges.

Le matin même la directrice générale de la DGCCRF créait l'émoi parmi ses personnels en évoquant le devenir de la mission « sécurité alimentaire » et par ailleurs dès le lendemain de ce CTM, M. Darmanin recevait les syndicats de la DGFIP et de nouvelles négociations s'ouvraient à la Douane.

Après les déclarations liminaires de l'ensemble des Fédérations (voir celle de **FO** sur [www.financesfo.fr](http://www.financesfo.fr)), la présidente de séance convenait qu'il « était urgent de se parler ».

Il est vrai qu'en cette fin mars, il est à déplorer que cette réunion ait été la première de l'année avec nos interlocuteurs ministériels, hormis celles imposées par les conflits sociaux en cours !

Faut-il encore connaître le contenu de ce dialogue souhaité par Mme Braun-Lemaire !

Pour **FO Finances**, il doit s'entamer par un véritable débat sur l'avenir des missions exercées par les agents de ce ministère et non pas, comme actuellement, être mis devant le fait accompli devant des réformes structurelles où il ne resterait à finaliser qu'un plan d'accompagnement social.

#### Règlement intérieur

Aucun changement n'a été apporté à ce règlement par rapport à celui de la précédente mandature.

En conséquence, comme en 2015, **FO Finances** l'a approuvé.

#### Création du Service d'enquêtes judiciaires des finances

Jusqu'à la loi 2018-898 du 23 Octobre 2018 relative à la lutte contre la fraude, les agents des services fiscaux spécialement habilités étaient intégrés dans la brigade nationale de répression de la délinquance fiscale (BNRDF) et rattachés au ministère de l'intérieur.

Face au nombre de dossiers complexes toujours croissants, M. Darmanin a souhaité une réorganisation de ce service.

Il a été décidé de créer, au sein du ministère du budget, un service à compétence nationale, regroupant les agents de l'actuel service national de douane judiciaire et les officiers fiscaux judiciaires ;

Ce service sera rattaché à Bercy, sous la double tutelle du directeur général des douanes et droits indirects et du directeur général des finances publiques.

Les officiers fiscaux judiciaires exerceront, aux côtés des ODJ, des missions de lutte contre les infractions mentionnées à l'article 28-2 du code de procédure pénale. Le service sera dirigé par un magistrat de l'ordre judiciaire (tout comme le SNDJ actuellement). Il sera composé d'un service central et d'implantations locales : Paris, Lyon, Marseille, Lille, Rennes, Bordeaux, Nancy et Fort de France.

Ce SCN sera composé de 296 emplois (241 ODJ et 25 OFJ) et sera mis en place le 1<sup>er</sup> juillet 2019.

**FO Finances** s'est abstenue sur l'ensemble des textes présentés en explicitant son vote dans la déclaration suivante :

*Les textes soumis à l'avis de ce CTM sont le prolongement de la loi votée par le parlement. Ils arrivent après une longue réflexion et posent un cadrage légal à un projet longuement médité.*

*Celui-ci suscite tout de même bien des interrogations de la part de différentes sources qui travaillent déjà sur la fiscalité.*

*Nous avons bien entendu les propos largement relayés sur les ondes et dans la presse de la cheffe de l'actuel SNDJ, qui promet qu'il n'y aura pas de « guerre des polices ». Mais nous entendons aussi que le patron de l'office central anti-corruption, qui dispose en tout de 80 agents contre 250 à la douane judiciaire, et dont le service croule déjà sous des dossiers relatifs à des affaires que nous ne citerons pas ici, aurait bien aimé recevoir des renforts.*

*Certes, pour la justice, de nouveaux enquêteurs c'est effectivement une très bonne nouvelle. Une trentaine d'agents de la direction générale des finances publiques sélectionnés prendront leurs fonctions en juillet prochain, après plusieurs mois à l'école nationale des douanes.*

*Avec la suppression du verrou de Bercy il y a aussi la volonté de faire travailler ensemble la justice et les finances publiques. Le parquet national financier s'y essaye déjà depuis quatre ans et nous connaissons les difficultés rencontrées, mais nous devons positiver.*

*Pour autant, qu'il nous soit permis d'affirmer ici que cette configuration ne sera pas celle qui permettra de trouver les 60 milliards tant espérés, non pas que la fraude n'existe pas, mais uniquement car les moyens sont encore sous dimensionnés face à l'ampleur de la tâche. De plus, ce ne sont que des transferts et non des créations d'emplois pour notre ministère.*

*Qu'il nous soit permis de rappeler aussi que le projet de supprimer 40 000 postes de fonctionnaires censés combattre cette fraude perdure.*

*Que la répartition sur tout le territoire de ce service reste à optimiser, et enfin, que les 250 agents de l'administration des douanes s'interrogent encore à l'idée de ce basculement vers le ministère, sans autre explication qu'un CTR très évasif, et avec des textes légaux qui vont jusqu'à prévoir un basculement possible vers le ministère de l'intérieur.*

*Il y a eu en effet, plus de développement sur les méthodes de travail de l'analyse du risque de fraude fiscale et le datamining en particulier, que sur la formation et le devenir des agents de cette nouvelle structure.*

*Il faut reconnaître que le ministère, à l'instar de la direction des douanes, fonde un grand espoir sur l'analyse des données et sur son évolution possible - comme l'affirme le directeur général des douanes qui évoque dans les débats publics, la possibilité d'avoir des algorithmes qui font le lien entre les chiffres et les lettres – la fédération Force ouvrière et ses syndicats des douanes et des finances publiques souhaitent vivement que nous nous montrions très exigeants sur les recrutements des experts en datamining.*

*Sur le plan méthodologique, tout le monde s'accorde à dire que l'analyse des données, analyse secondaire, a introduit en France une rupture dans la pratique statistique dominante. Or, l'exploitation des données ne doit pas constituer une discipline autonome. Le prospecteur emprunte à l'informatique ou à la statistique les outils qui lui sont nécessaires, en vue d'une action et il a accès, dans cette action, à des données très sensibles, ce en quoi et pourquoi nous devons être très exigeants dès le recrutement. Nous avons là les limites d'un recrutement extérieur à l'administration.*

*Dans le cadre de cette nouvelle orientation de travail, ne survendons pas le datamining car les enjeux ne sont pas ceux des courants de fraude maffieux. Il concerne le trafic commercial courant (même s'il peut devenir irrégulier) et demande en sus d'études des données, d'autres analyses relevant aussi du discernement mais surtout une impartialité exemplaire (qualités qui relèvent de l'humain et non de logiciels analytiques). Nous ne partageons pas les propos de M Darmanin affirmant que 50% ou plus de la fraude fiscale sera détectée via des algorithmes.*

*Par ailleurs, nous ne minimisons pas l'importance et la dangerosité pour nos collègues des investigations en matière fiscale.*

*Nous revendiquons pour les agents en charge de cette mission, une véritable reconnaissance ainsi qu'une protection particulière, ce qui n'est pas le cas pour les zones de travail d'Ivry comme pour les locaux de province. C'est pourquoi nous attirons votre attention sur ce sujet.*

*Au moment où l'instance européenne reproche à certains état membres, de ne pas jouer le jeu sur les questions de fraude fiscale, et réfléchit à la mise en place d'une instance de contrôle en parallèle de celle menée sur la protection des lanceurs d'alerte, notre gouvernement et notre ministère affiche leur volonté d'entrer dans la lutte contre la fraude fiscale.*

*Pour autant, nous estimons que ce premier pas devra être complété, par plus de ressources d'emplois ainsi que par une formation très pointue. Les résultats de ce service seront très attendus, car ils sont de nature à apaiser l'exaspération liée aux demandes répétées d'efforts aux populations, de réduction de services publics, en parallèle de la dissimulation de centaines de milliards d'euros par an de la part de grandes entreprises, qui surfent sur des législations fiscales différentes d'un pays européen à l'autre. Ce service, déjà comparé à une "Guardia di Finanza" à la française, mérite tout de même une présentation un peu plus poussée que le courrier envoyé en avril 2018, par la cheffe du SNDJ.*

*Au regard du petit nombre de cet effectif d'enquêteurs, nous comptons donc sur le grand esprit de communication de notre ministère pour détailler les déclinaisons de la nouvelle « synergie » des équipes pour affronter la grande délinquance économique et financière. A ce stade, il reste beaucoup d'interrogations sur les futurs moyens attribués à ce service et concernant les agents quid de leur affectation, de leur position statutaire; de leur régime indemnitaire et de leur règle de gest gestion. Il ne faut pas que cette nouvelle police fiscale devienne la vitrine du contrôle fiscal et signe la mort des services de vérification de la DGFIP et la Douane dans le réseau.*

## **Statut particulier des administrateurs et inspecteurs généraux de l'INSEE**

Alors qu'en début de séance, la requête des enquêteurs pour une revalorisation, entre autres, de leurs frais de déplacement, a donné lieu à un long échange, il a pu paraître paradoxal voire provocateur que ce CTM émette un avis sur la revalorisation des corps des administrateurs et inspecteurs généraux de l'INSEE.

Impression renforcée quand il est mentionné une augmentation de 80 emplois d'inspecteurs généraux sur 7 ans, alors même que le secrétaire général de l'INSEE confirmait en séance la suppression de plus de 60 emplois par an dans le contrat d'objectif qui venait d'être conclu avec la direction du budget.

Les textes présentés permettent un alignement du déroulement de carrière de ces agents de l'encadrement supérieur avec celui des administrateurs civils.

**FO Finances** s'est abstenue sur les projets de décret et d'arrêté.

## **Aménagement du temps de travail des personnels de l'Agence française anticorruption**

L'arrêté présenté propose d'appliquer le régime forfaitaire énoncé à l'article 10 du décret de 2000 l'ensemble des personnels de l'agence et d'intégrer la journée de solidarité dans le temps de travail.

Pas favorable à la généralisation du régime forfaitaire et opposée la suppression d'un jour de RTT par l'instauration d'une journée de solidarité dès son instauration, **FO Finances** a voté contre ce projet d'arrêté, comme l'ensemble des fédérations, ce qui nécessitera une nouvelle convocation du CTM.

## **Questions diverses**

### **Prime de restructuration des services (PRS)**

Après la publication des différents textes interministériels sur les dispositifs d'aide à la mobilité, la Secrétaire Générale est prête à ouvrir le débat sur un volet fonctionnel au niveau ministériel.  
A suivre...

### **Amiante / rapport IGAS Tripode**

Les éléments de réponse apportés par les ministres

de Bercy au rapport provisoire de l'IGAS ont été demandés par les Fédérations, conformément à la méthodologie figurant sur le site même de l'IGAS.  
Réponse de la Secrétaire Générale : il n'y a pas eu de phase contradictoire, c'est la raison pour laquelle les ministres n'ont pas répondu. Le rapport intermédiaire sera simplement annexé au rapport final.

Après le ministre Dussopt, qui nous a récemment montré en commission parlementaire sa méconnaissance du dossier, les ministres de Bercy ne semblent pas prompts à satisfaire la légitime demande de classement du Tripode site amianté.

Rappelons qu'en raison d'une présence massive d'amiante, le Tripode de Nantes a été évacué de ses occupants en 1993, désamiaté et détruit en 2005. Malgré 30 ans de luttes et de négociations, nous n'avons pas encore réussi à faire reconnaître ce bâtiment en site amianté, alors même que les études épidémiologiques ont démontré un impact important en terme de santé sur les personnels actifs et retraités.

### **Création d'une mission interministérielle relative à la simplification modernisation des formalités des entreprises et de publicité légale**

Il est prévu dans le projet de la loi Pacte, en cours d'adoption par le parlement, la création d'un guichet unique pour établir les formalités lors de créations d'entreprise et un registre général des entreprises. Actuellement ces formalités sont dispersées entre différents ministères et organismes.

Le but de la mission est de mettre en œuvre une gouvernance stratégique auprès de la DGE qui élaborera une maîtrise d'ouvrage et établira le calendrier du projet.

La Secrétaire Générale s'est engagée à informer dans le cadre des prochains CTM des suites de cette mission.

### **Nouvelle organisation de l'État en Guyane**

Suite à la note du Premier ministre publiée en janvier, un plan de transformation de l'administration dans ce département est en cours.

Les directions « Réate » sont réorganisées sous l'égide du préfet, c'est ainsi que la DIECCTE sera intégrée dans une direction de protection des populations.

Sous le prétexte d'une meilleure coordination, les services de l'Etat sur le foncier seront sous la seule responsabilité d'un haut fonctionnaire.

La mutualisation des fonctions support est également l'un des objectifs assignés par le Premier Ministre et dans ce cadre l'ensemble des directions de nos ministères peuvent être impactées.

L'ordre du jour de ce CTM « technique » fut quelque peu en décalage avec l'actualité sociale dans le pays et les directions de Bercy.

Ce contexte conflictuel est la conséquence d'une politique gouvernementale « anti-fonctionnaires », dont la loi de transformation de la fonction publique est la pierre angulaire.

Les propos provocateurs et suffisants de nos ministres dans leurs interventions médiatiques, leurs décisions prises sans aucune concertation avec les représentants du personnel ne font rien pour calmer la colère qui s'exprime par différents moyens d'action.

Quand dans le même temps, des menaces graves pèsent sur les retraites des agents et qu'aucune mesure n'est prise pour améliorer leur pouvoir d'achat, tous les ingrédients sont réunis pour

que la « cocotte-minute » soit sous pression.

**FO Finances** soutient toutes les actions engagées par les agents de la Douane et de la DGFIP ces dernières semaines.

**FO Finances** sera aux côtés des agents des finances publiques à la manifestation nationale du 28 mars.

**FO Finances** appelle l'ensemble des personnels de Bercy à se réunir dans le cadre d'assemblées générales pour débattre de la situation générale, établir leur cahier de revendications et décider des moyens d'action pour les faire aboutir.

# POUR DÉFENDRE MES DROITS

# LE DÉCLIC



FÉDÉRATION  
DES FINANCES

